

Constitution du Canada

- Aspirations du Québec, 904-907
 - Privilèges découlant des accords fédéraux-provinciaux, 906-907
- «Assentiment au niveau fédéral», 695
- Charte de 1971, 1200
- Commentateur séparatiste au Québec, 879
- Commercialisation interprovinciale, 550
- Constitution fédérale et provinciale, 548
- Constitution modernisée, 549, 878
- Cour suprême, 549, 876
- Cours d'appel provinciales, cours de dernière instance, 696-697
- Déclaration canadienne des droits, 695
- Droits fondamentaux, 548-549, 874-875
- Droits linguistiques, 549, 697, 874, 876
 - Cours, 698
- Formule de modification, 548, 695-696, 972-973
- Formule Fulton-Favreau, 905-906
 - Extrait d'un communiqué, 905-906
 - Rejet du Québec, 906, 908
 - Résolutions provinciales, 906
- Localité du centre-nord de l'Alberta, région désignée comme bilingue et ses problèmes linguistiques, 906-907
- Participation provinciale à la nomination de juges et de sénateurs, 876-877
- Pouvoirs de veto, 696
- Privilèges spéciaux, 907
- Québec et la politique sociale, 697
- Résolution des Assemblées législatives, «résolution du Parlement», 695
- Rôle de la monarchie, 878
- Schéma des problèmes constitutionnels canadiens soumis en 1964 par les membres du comité, 875-876

Constitution du Canada, comité mixte spécial

Établissement d'un comité mixte spécial, 6

Membres

- Communes, 10, 66, 93, 153, 171, 228, 238, 277, 292, 365, 394, 408, 536, 552, 623, 639, 701, 814, 832, 841, 853, 895, 943, 949, 985, 1041, 1074, 1089, 1129, 1152, 1158, 1179, 1242, 1245
- Sénat, 51, 169, 229, 406, 516

Rapports

- Conférence constitutionnelle, 3^e séance de travail tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, 536, 548-551, 693, 819, 873-879, 904-908, 1088
 - Énoncé des conclusions publié en appendice, 548-551 (*voir* 536)
- Conférence constitutionnelle, 7^e réunion tenue à Victoria, du 14 au 16 juin 1971, 1159
 - Énoncé des conclusions publié en appendice, 1172 (*voir* 1159), Charte constitutionnelle, 1173-1178

Conventions

- Agence de coopération culturelle et technique, 449-450
- Convention supplémentaire entre le Canada et la Finlande quant à l'impôt sur les revenus, b. S-18, 1^{re} l., 895; 2^e l., 946; 3^e l., 953; s.r., 1127